



CONSENTEMENT DES PERSONNES

Règlement Général européen sur la Protection des Données personnelles (R.G.P.D.)

- Je soussigné(e), donne mon consentement au recueil et au traitement des données me concernant par la R.S.R.L. Je prends connaissance que je peux demander à tout moment à connaître les éléments conservés sur ma personne et que, selon les termes de la loi "Informatique et Libertés", je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suspension et d'opposition aux informations et messages me concernant. La R.S.R.L. requiert également ici votre consentement pour pouvoir utiliser votre adresse courriel personnelle. Cette adresse électronique, tout comme toute donnée nominative vous concernant, ne feront l'objet d'aucune autre exploitation que celles précisées et ne feront pas davantage l'objet de cession à un tiers.

UTILISATION DU DROIT À L'IMAGE

- J'autorise ou Je n'autorise pas (et donc j'accepte de ne pas recevoir d'exemplaire du trombinoscope)

La Retraite Sportive de la Région de Limours à me filmer ou à me photographier afin de figurer éventuellement soit, sur une plaquette, notre journal, une vidéo RSRL, soit dans une exposition dans le cadre des activités de l'Association.

SÉCURITÉ

- J'aurai en ma possession ma licence ainsi que ma carte vitale lors de mes activités R.S.R.L.
- J'autorise les animateurs ou responsables encadrant les activités du club RSRL à prendre toutes dispositions, en accord avec le corps médical, pour assurer ma sécurité.

CONTRAT FFRS assistance n°4058

- La loi relative à la consommation, dite loi Hamon, du 17 mars 2014 a pour objectif une meilleure information du consommateur. Dans un souci de protection du consommateur, l'obligation de transparence et d'information de celui-ci a été renforcée. Cela s'accompagne donc d'une responsabilité accentuée pour l'assureur de la FFRS qui doit être en mesure de prouver que les adhérents ont bien pris connaissance de leurs droits en matière d'assurance : vous trouverez sur le site de la RSRL et sur celui de la FFRS la "notice individuelle accident" de GRAS SAVOYE qui vous informe sur les conditions de la prise en charge.

POUR LES ADHÉRENTS DE LA RANDONNÉE ET/OU BALADE, VÉLO, MARCHE NORDIQUE

- L'assurance incluse dans la licence ne prend effet que du point de départ de la rando/balade au point de retour de la sortie. C'est votre assurance personnelle qui doit vous prendre en charge pour les trajets sur les lieux des rendez-vous. Vérifiez donc si vous êtes bien assuré(e) notamment pour les cas de transport d'adhérents.

GYMNASTIQUE

- Par mesure d'hygiène et de prévention des risques de contamination, tapis de sol personnel obligatoire.

J'accepte les termes ci-dessus énoncés

Lu et approuvé

À :

Le :/...../.....

Signature :